

un ralentissement au cours de la première moitié de 2001 et devrait progresser à un rythme de 5,5 % à 6 % en 2002. Les bases de l'économie indienne demeurent solides. En effet, tout comme l'Inde n'a pas été affectée par la crise qui a touché l'Asie dans les années 1990, son économie relativement plus indépendante que celle de ses voisins ne devrait pas souffrir autant que les autres du ralentissement économique qui se fait présentement sentir à l'échelle mondiale. L'économie indienne occupe le quatrième rang au monde en ce qui a trait à la parité du pouvoir d'achat et le second rang des économies émergentes pour ce qui est du produit intérieur brut (PIB) (490,5 milliards de dollars américains). Elle devrait d'ailleurs maintenir une des croissances les plus rapides parmi les économies d'Asie.

Le processus de réformes économiques entrepris en 1991 se poursuit, quoique de façon moins prononcée. Par exemple, les dernières restrictions quantitatives ont été abolies en avril 2001, et le secteur des assurances a été ouvert à l'investissement privé et étranger. Aussi, de nouveaux secteurs tels que le vêtement, le cuir, le jouet et la chaussure ont été autorisés à produire à grande échelle. La poursuite de la libéralisation du compte capital, de l'investissement étranger direct et des règles concernant l'investissement institutionnel étranger va bon train. De plus, des projets de loi ayant pour but de réformer notamment la réglementation de la faillite, de la concurrence et du travail sont présentement à l'étude. En 2001, la valeur totale des échanges commerciaux entre le Canada et l'Inde a atteint 1,7 milliard de dollars, l'Inde ayant enregistré un excédent commercial de 530 millions.

L'investissement étranger direct (IED) est maintenant autorisé dans tous les secteurs, à l'exception d'un nombre limité de secteurs névralgiques tels que l'énergie atomique et les chemins de fer. Les règles relatives aux plafonds et aux processus d'approbation de l'IED ont progressivement été assouplies. Ainsi, dans la grande majorité des secteurs, la participation étrangère jusqu'à concurrence de 100 % du capital est maintenant approuvée automatiquement. Toutefois, un nombre décroissant de secteurs comme les assurances (26 %), la défense (26 %) ainsi que les services financiers (49 %) ont conservé des plafonds en ce qui a trait à l'IED et, dans certains cas, l'approbation du Conseil de la promotion de l'investissement étranger, qui relève du ministère du Commerce et de l'Industrie, est nécessaire. Le capital canadien en Inde, avec des investissements directs approuvés de 257 millions de dollars en 1999, est relativement modeste en comparaison de celui des autres grands pays industrialisés. Pour la même période, l'investissement indien au Canada totalisait un maigre 12 millions de dollars. Cependant, l'ouverture récemment de plusieurs centres des technologies de l'information et de recherche

et développement au Canada pourrait attirer davantage d'investissements indiens. Les liens bilatéraux grandissants entre l'Inde et le Canada en ce qui concerne les échanges et l'investissement ont été facilités par un certain nombre d'associations de gens d'affaires, notamment par la Confédération des industries indiennes et le Conseil de commerce Canada-Inde.

L'Inde constitue un vaste marché pour presque tous les biens, services et technologies. Les possibilités d'investissement et les débouchés commerciaux y sont nombreux, particulièrement dans les domaines où le Canada est traditionnellement fort comme les télécommunications, le transport, l'agriculture et l'agroalimentaire, le génie et le matériel électrique, le développement d'infrastructures, le pétrole et le gaz naturel, l'exploitation minière ainsi que les technologies de l'environnement.

Accès au marché — résultats obtenus en 2001

- En vertu d'un accord annoncé en janvier 2000, les restrictions quantitatives et les exigences relatives aux licences d'importation ont été levées sur 1 429 produits agricoles, produits textiles et produits de consommation. Cette mesure a été appliquée en deux temps. Les restrictions quantitatives visant 714 lignes tarifaires ont été abolies en avril 2000, et les autres restrictions l'ont été en avril 2001. Quoique les droits de douane aient augmenté à la suite de l'élimination des ces restrictions, l'Inde a accepté de prévoir une réduction de ceux-ci. Par conséquent, la compétitivité des exportations canadiennes de biens et services sur le marché indien augmentera à mesure que les droits seront réduits.

Accès au marché — priorités du Canada pour 2002

- Faire pression sur l'Inde afin qu'elle respecte ses engagements aux termes de l'Accord de l'OMC sur les technologies de l'information, particulièrement en ce qui a trait au matériel de télécommunications.
- Veiller à ce que les restrictions relatives à l'importation en Inde de sperme de taureaux canadiens soient réduites.
- Continuer d'assister l'Inde dans la réforme de ses politiques et de ses règlements sur les télécommunications.

Télécommunications

Le secteur indien des technologies de l'information et des télécommunications, en pleine expansion avec une solide croissance annuelle prévue de 40 %, est très ouvert au changement. L'Inde a fait un grand pas en annonçant plusieurs initiatives stratégiques qui rendront ce secteur plus efficace, dont l'ouverture de services nationaux longue distance dans le domaine des télécommunications. Le gouvernement de coalition réduira les droits de douane